



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-564

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-564

Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement immobilier en faveur de l'association Le Garage moderne - Avenant n°1 à la convention financière 2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du projet du Garage moderne

Le Garage Moderne est un tiers-lieu hybride et précurseur, situé au 1 rue des Etrangers à Bordeaux, dans le quartier de Bacalan. Créé en 2000, Le Garage moderne est un garage associatif, participatif et culturel situé au cœur du quartier de Bordeaux maritime. Il met à disposition de ses adhérents ses outils et le savoir-faire de ses mécaniciens professionnels pour l'entretien et la réparation des véhicules (automobiles et vélos). Dans le même temps, le Garage moderne propose des expositions, concerts, spectacles au sein de ses locaux. Il attire ainsi un public varié sur la Métropole et même au-delà : passionnés de mécanique automobile ou vélo souhaitant se perfectionner, personnes débutantes souhaitant devenir autonomes sur des opérations d'entretien simples, personnes souhaitant découvrir l'architecture du bâtiment et le fonctionnement de l'association. Acteur de la cohésion sociale et de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le quartier de Bordeaux maritime, l'association est pourvoyeur d'emplois et offre un lieu de mixité sociale en cœur de ville. Il compte sur une équipe de 12 salariés (pour 10 équivalents temps plein – ETP).

Le programme d'actions du Garage moderne s'oriente en priorité vers un développement des activités automobiles, vélos, de l'événementiel. Ce programme de développement passe aussi par une phase importante qui est celle d'une adaptation du bâtiment actuel rue des Etrangers pour le besoin futur de développement des activités, acté en 2022 avec ses financeurs, dont Bordeaux Métropole.

Rappel du programme immobilier du Garage moderne

Les locaux du Garage moderne depuis leur prise à bail emphytéotique en 2011 en lien avec la Ville de Bordeaux, n'avaient pas évolué structurellement et posaient régulièrement, pour l'association, le problème de la mise en sécurité des personnes accueillies et de l'impossibilité d'organiser certains événements, n'étant pas classé en établissement recevant du public (ERP).

L'objectif de l'association est depuis 2022 de pouvoir se diversifier dans des conditions optimales pour pouvoir exercer ses activités en toutes sécurité et en associant ses parties prenantes, notamment dans le cadre de son activité culturelle, mais aussi pour accueillir les publics qui réparent via le Garage moderne leur véhicule léger ou leur vélo. Cet objectif s'est matérialisé en 2022 avec la volonté de l'association de réaliser un projet d'investissement conséquent dans la réhabilitation et la mise aux normes de son site rue des Etrangers à Bordeaux. Ce projet était chiffré à 5 751 545 € hors taxes (HT) avec une maîtrise d'œuvre réalisée et une maîtrise d'ouvrage par l'association elle-même.

Bordeaux Métropole a participé au financement de cette réhabilitation via une aide

immobilière de 1 500 000 €, voté au Conseil métropolitain du 30 septembre 2022. Par ailleurs, le Groupe d'action local (GAL) de Bordeaux Métropole relatif au financement de projets via le Fonds FEDER axe 5, a acté en décembre 2024 le financement de 750 000 € à cette opération.

Proposition d'avenant à la convention 2022 avec l'association Le Garage moderne

Au regard d'un retard de plusieurs mois des travaux de réhabilitation engagés sur le site historique de l'association, il apparaît nécessaire que la convention initiale de 2022 puisse être prolongée, et que les conditions de versement du solde puissent être modifiées pour un apport intermédiaire de trésorerie au projet, tel que demandé explicitement par les responsables du Garage moderne.

Il est ainsi proposé dans un avenant n°1 à la convention financière de 2022 avec l'association, que :

- Le solde initial de 500 000 € à verser à l'association soit scindé en 2 tranches : l'une à la signature du présent avenant d'un montant de 400 000 € (tranche 1) sur production à Bordeaux Métropole d'un bilan intermédiaire, l'autre à réception des éléments définitifs de l'opération et constituant le nouveau solde final (tranche 2) sur production des éléments justificatifs demandés par Bordeaux Métropole,
- Le solde de la tranche 1 soit versé à réception, avant le 28 février 2026, d'un bilan financier intermédiaire de l'opération,
- Le solde de la tranche 2 soit versé à réception, avant le 31 décembre 2026, d'un document attestant de l'achèvement des travaux sur l'opération Usine sociale de Brazza, un décompte financier définitif, un bilan financier de l'opération en dépenses et en recettes faisant apparaître l'engagement total des dépenses résultant du programme immobilier, et l'ensemble des factures acquittées ou en cours d'acquittement concernant l'opération immobilière.

Cet avenant n'a aucune incidence sur la participation métropolitaine précédemment votée, d'un montant de 1 500 000 €.

Cette nouvelle disposition de la convention permettra à l'association de disposer de trésorerie supplémentaire toujours selon les montants de subvention convenus initialement avec Bordeaux Métropole, afin de pouvoir finaliser ses travaux de réhabilitation du siège de l'association et de son lieu hybride, et rester sur un objectif de livraison du bâtiment rénové en mars 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande initiale formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2022,

VU la délibération n°2022-516 du 30 septembre 2022 octroyant un soutien à l'investissement immobilier 2022-2023-2024 à l'association Le Garage moderne,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement de tiers lieux et de lieux hybrides favorisant les acteurs de l'ESS, les initiatives d'habitants et entrepreneuriales et le faire soi-même comme le Garage moderne,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2022 portant sur l'aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association Le Garage moderne.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2022 correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------